



centre régional  
**auvergne-rhône-alpes**  
de l'information  
géographique

## **Délibération n°1 du 11/03/2026**

### **Compte financier 2025 du Gip CRAIG**

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relative à la gestion budgétaire et comptable publique.

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relative aux règles budgétaires des organismes.

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution suivants :

- 0 ETPT, d'emplois législatif et 10.40 ETPT hors plafond d'emplois législatifs.
- 317 845,14 € de résultat patrimonial,
- 442 812,49 € de capacité d'autofinancement,
- 1 208 599,67 € de variation des ressources accumulées (fonds de roulement).

#### **Article 2 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial à hauteur de 317 845,14 € en report à nouveau et de 0 € en réserves.

Les tableaux de présentation des emplois et la situation patrimoniale sont joints à la présente délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/03/2026.

La Présidente du CRAIG,

Pour la Présidente  
et par délégation

  
Frédéric DENEUX  
Directeur du CRAIG  
Aline MOUSEGHIAN

